



ELECTIONS PROFESSIONNELLES 2011
CAP IESSA



Humanisme
Indépendance
Solidarité
Professionalisme

VOTEZ



du 18 au 20 octobre 2011





GRADE DIVISIONNAIRE

BOUCHARD Gilles (CESNAC)
DEMARS Jean-Marc (CESNAC)
LABASTHE Jean-Yves (St Denis de la Réunion)
RIVIERE Jean-Claude (Bâle-Mulhouse)

GRADE PRINCIPAL

REILHAN Pascal (CESNAC)
DELAMAIDE Thierry (CESNAC)
FRABOULET David (CESNAC)
GRONDIN Xavier (CESNAC)

DEFENDRE ET AMELIORER LE STATUT IESSA

Ces dernières années les services techniques ont connu d'importants changements dans leur organisation et dans leur mode de fonctionnement. Les IESSA ont été très fortement et systématiquement sollicités et mis à contribution dans l'accompagnement de ces évolutions : ESARR, réorganisations de service phase 1 et phase 2 (avec les nouvelles notions STM, RSO, CDST), évolution de la MO, licence ATSEP, autorisations d'exercice...

Le contexte de construction européenne (FABEC), la coopération opérationnelle renforcée et les grands projets techniques associés (SESAR, 4-flight, CSSIP, Data-link...) nécessiteront encore pour de nombreuses années une implication forte des personnels techniques et un effort particulier des IESSA.

La France et la DGAC doivent être des acteurs majeurs du FABEC coopératif. Nous devons, pour ce faire, maintenir un haut niveau de compétence des agents et assurer la présence de services techniques forts. Ces objectifs sont primordiaux et doivent être atteints dans l'ensemble des domaines d'exercice des IESSA (R&D, CNS, ATM, maintenance...), afin de garantir une bonne écoute de nos propositions à chaque étape de la construction du FABEC et de promouvoir le modèle français.

L'année 2010 fut une année charnière. Seule la très large participation des personnels aux mouvements de protestation a permis de sauvegarder la DSNA et d'éviter ainsi le démantèlement de la DGAC : conséquences induites par la politique de fusion des prestataires NA que FO a toujours largement dénoncée. 2010 a également connu une autre tentative de morcellement de la DGAC à travers un protocole qui n'affiche que des déséquilibres sociaux, fermetures d'organismes et réduction d'effectif dans le mépris le plus total des aspects opérationnels et de la qualité des services rendus. Par la démonstration de votre volonté de soutenir l'action de FO, nous avons, ensemble, obtenu le projet de construction d'un FABEC de type coopératif, seule voie préservant un avenir pour tous.

Vous avez refusé à une écrasante majorité les mesures visant la fermeture arbitraire d'organismes dans le seul but politique. FO dans le souci du respect des personnels a dénoncé ce protocole.

Les IESSA exercent aujourd'hui des fonctions opérationnelles, d'étude et de gestion de projet, d'encadrement, de formation et d'expertise dans tous les domaines techniques (maintenance, supervision, installation, recherche), dans tous les services de la DSNA, de la DTI et à l'ENAC. **L'expertise apportée par les IESSA doit être maintenue** à chaque étape des différents processus.

Le corps des IESSA a ses spécificités et elles doivent être défendues et respectées.

Le principe défendu par FO est le maintien de la diversité des tâches et des fonctions dévolues aux IESSA au sein de la Fonction Publique de l'Etat. C'est la garantie indispensable pour rendre un service public de qualité indépendant des lois de la concurrence, basé sur la sécurité et le respect de l'humain et de l'environnement.

Dans son action et dans toutes les instances, FO continuera à défendre l'ensemble des IESSA et en particulier les points suivants :

- **maintien du corps et du statut des IESSA** au sein de la Fonction Publique de l'Etat,
- **reconnaissance de la licence ATSEP,**
- **respect du droit de grève** et des textes régissant le service minimum.
- **renforcement du recrutement** pour faire face aux besoins actuels et futurs des services (formation continue, anticipation des départs en retraite, charge de travail, nouveaux défis techniques, évolutions réglementaires, FABEC, fonctions d'expertise...) avec une politique d'affectation des ressources IESSA claire et négociée,
- **maintien d'AVE à recouvrement** sur les postes d'encadrement et d'expertise dans tous les domaines de compétence des IESSA,
- **maintien du droit à la mobilité** fonctionnelle et géographique,
- **refus de l'application dogmatique de la R.G.P.P.** et des réductions d'effectif qu'elle induit.

- **maintien de la totalité des fonctions des IESSA** dans l'ensemble des domaines d'exercice (Recherche et Développement, CNS, ATM ...), expertise, maintenance opérationnelle, maintenance spécialisée, étude et gestion de projet, encadrement, formation,

- **maintien de la qualité du service rendu** (sécurité et régularité) en refusant la réduction du périmètre, du niveau d'intervention et des postes de maintenance opérationnelle.

FO s'oppose :

- **à la fusion des fonctions MO/MS,**
- **à la politique d'externalisation** de la maîtrise technique des systèmes de la navigation aérienne et de l'implication de plus en plus importante de l'industriel dans les maintenances et en particulier dans les salles techniques,
- **à la centralisation des supervisions des systèmes CNS.**

FO exige :

- le maintien du rôle prépondérant de l'ENAC dans la formation initiale et continue,
- **la reconnaissance du rôle des enseignants à l'ENAC** (accès emplois fonctionnels et HEA),
- **l'amélioration du maintien de compétence** (A.E. et P.L.F.) dans tous les services,
- **la refonte de la grille EVS** (uniformisation des primes de tous les sites, revalorisation des fonctions d'expertise et de formation, prise en compte des évolutions à venir),
- **la création d'un 4ème grade fonctionnel HEA** et élargissement des fonctions permettant d'y accéder (un grade est acquis contrairement à un emploi fonctionnel qui est à durée limitée. L'obtention de ce 4ème grade est d'autant plus cruciale aujourd'hui que, contrairement au discours tenu par l'administration, la sur-cotisation n'est pas possible! L'administration avait affirmé que les agents n'étant plus affectés sur un emploi fonctionnel au moment de leur départ en retraite pouvaient cotiser volontairement sur la différence indiciaire et bénéficier ainsi du dernier échelon détenu dans l'emploi fonctionnel pour le calcul de leur pension),
- **la création d'un mécanisme de complément retraite**, avec création d'un fonds spécifique garanti par l'Etat, alimenté par les cotisations des personnels. Les primes ne sont pas prises en compte et l'augmentation du nombre d'annuités nécessaires pour bénéficier d'une pension à taux plein réduit encore le montant des retraites,
- **la bonification d'annuités retraites pour les agents ayant effectué de la MO.**

Concernant la création d'un corps d'encadrement et d'expertise, celui-ci devra se construire dans le respect des spécificités du corps des IESSA. Ce corps devra offrir de nouvelles possibilités aux IESSA qui souhaitent le rejoindre tout en préservant les filières et métiers des corps existant.

FO, 2^{ème} force syndicale de la DGAC, est présent dans tous les corps de la DGAC.
Avec votre soutien, nous serons encore plus forts pour vous défendre !

VOTEZ 
du 18 au 20 octobre 2011